

Conditions pour concourir

Seules sont admises à concourir les thèses soutenues entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016 et n'ayant pas déjà fait l'objet d'un accord en vue de leur publication. Le jury devra impérativement être averti des éventuelles récompenses reçues par les candidats après le dépôt de leur thèse au Sénat (notamment par l'Assemblée nationale, le Conseil constitutionnel ou la Société française de finances publiques).

*Seules sont retenues les thèses déclarées recevables par un comité de sélection, rédigées en langue française et portant sur **les finances publiques, la fiscalité, les finances locales ou la gestion publique locale.***

*Les candidats devront faire parvenir leur thèse sous **forme électronique uniquement** (CD ou DVD, ou fichier PDF par courriel), pour impression par le Sénat. Le dossier devra aussi comporter :*

- une **lettre de motivation**,*
- un **CV**,*
- le **rapport du jury de thèse**,*
- un **résumé** de la thèse en deux pages maximum, **distinct du texte utilisé lors de la soutenance** et accessible à des non spécialistes du sujet traité.*

Les candidats sont informés que toutes les thèses qui nous parviendront, primées ou non, auront vocation à être intégrées à notre catalogue, sauf instruction contraire de leur part.

*L'ensemble de ces éléments devra être expédié à l'adresse indiquée ci-dessous **avant le 31 janvier 2017, minuit.***

Contact et adresse d'envoi :

prixdethese@senat.fr

Prix de la Fondation Jacques Descours Desacres

2017

sous l'égide de la Fondation de France

Retrouvez l'actualité du prix de la Fondation Jacques Descours Desacres :

http://www.senat.fr/connaître/prix_de_these/prix_jacques_descours_desacres.html

DAJLOZ



Prix de la Fondation Jacques Descours Desacres

Le Prix de la Fondation Jacques Descours Desacres, ancien sénateur membre de la commission des Finances, distingue depuis 2002 une année sur deux une thèse dans le domaine des finances publiques ou des finances locales.

Le prix, d'un montant de 6 000 €, consiste en la **publication de la thèse dans la collection « Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle » des éditions Dalloz**, qui comprend en outre les thèses primées dans le cadre du Prix de thèse du Sénat.

Il est attribué par le jury du Prix de thèse du Sénat, présidé par M. le Président du Sénat ou son représentant et composé de sénateurs, de professeurs des universités spécialisés en droit constitutionnel, science politique, droit des collectivités locales, finances publiques ou histoire, et de fonctionnaires du Sénat, auquel se joint un membre désigné par la Fondation. Les secrétariats des deux prix sont communs.

Tout comme le prix de thèse du Sénat, le prix de la Fondation Jacques Descours Desacres fait l'objet d'une remise solennelle à la Présidence du Sénat.

La dernière édition du prix a été décernée en **2014** à **Mme Audrey ROSA** pour sa thèse intitulée : *Solidarité et impôt : recherche sur les fondements de l'impôt moderne* (Université de Toulouse ; directeur de thèse : M. Vincent DUSSART).

Une nouvelle édition devait intervenir en 2016.

Cependant, **au vu de faible nombre de thèses candidates, le jury a le 10 mai 2016 décidé :**

- **de reporter d'un an l'attribution du Prix ;**
- **d'étendre son champ, qui recouvre désormais les finances publiques, la fiscalité, les finances locales et la gestion publique locale.**